

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 12 septembre 2011**

**Procès-verbal** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le 12 ième jour de septembre deux mille onze (2011) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences:**

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	absent
Carol Jean	#6	présent

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2011-09-232.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Session ordinaire du 8 août 2011
  - 3.2 Session spéciale du 29 août 2011
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
  - 4.2 Comptes passés dus
  - 4.3 Amendes MRC de Rivière-du-Loup
  - 4.4 Semaine de la justice réparatrice 2011
  - 4.5 Attribution du droit de propriété acquis par prescription décennale
  - 4.6 Remerciement – Rassemblement de la route des sauvages
  - 4.7 Abonnement – Québec Municipal
  - 4.8 Refinancement règlement emprunt no 193 (égout paroisse)
  - 4.9 Entente de tarification- Caisse populaire Desjardins du Parc et Villeray
  - 4.10 CSSS de Rivière-du-Loup- mise en alerte en cas de sinistre
  - 4.11 MAMROT- Règlement no 40-11
  - 4.12 Conseil 12275 des Quatre Clochers
  - 4.13 Fabrique de Cacouna
  - 4.14 Transfert Épargne à terme
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Rapport du service incendie
- 5.2 Lettrage camion 116
- 5.3 Municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène
- 5.4 Modification au schéma de couverture de risques
- 5.5 Statistiques annuelles -Caureq
  
- 6. TRANSPORT
  - 6.1 Correspondance Hugues Guérette Inc.
  - 6.2 Brigadier scolaire
  - 6.3 Conférence régionale des élus- Transport collectif
  - 6.4 MDDEP- Travaux de protection à la suite des grandes marées du 6 déc.2010
  - 6.5 Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent- La Berce du Caucase
  - 6.6 Panneaux de bienvenue
  - 6.7 Contrat lot 103-P
  - 6.8 Contrat Développement Guérette
  - 6.9 Subvention amélioration du réseau routier municipal
  - 6.10 Travaux de rénovation cadastrale
  - 6.11 Travaux aqueduc et égouts- directeur des travaux publics
  
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1 MMQ- dossiers de réclamation
  - 7.2 Facture Roche- Gérance des travaux
  - 7.3 Rapport d'intervention –CSST
  - 7.4 Correspondance -Cain, Lamarre, Casgrain, Wells
  - 7.5 Financement par obligation –travaux d'aqueduc et d'égouts
  - 7.6 Correspondance Michel Pelletier
  - 7.7 Factures travaux aqueduc et égouts
  - 7.8 Proposition bris aqueduc –Route du port
  
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisations
  - 8.2 Règlement de contrôle intérimaire numéro 179-11- MRC de Rivière-du-Loup
  - 8.3 CPTAQ- dossier 367011
  - 8.4 CPTAQ-dossier 371290
  - 8.5 Nouveaux membres du comité d'urbanisme
  - 8.6 Correspondance-4 Place Lebouthillier
  - 8.7 Procès-verbal comité consultatif d'urbanisme
  
- 9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
  - 9.2 Les Habitations Kakou Inc. – subvention
  - 9.3 Corporation de développement
  - 9.4 Soumissions architecture bibliothèque
  
- 10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX
  
- 11. AUTRES DOSSIERS
  
- 12. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 11 octobre 2011
  
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
  
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
  
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2011-09-233.3 Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 8 août 2011 et de la session extraordinaire du 29 août 2011**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le procès-verbal de la session régulière du 8 août 2011 ainsi que celui de la session extraordinaire du 29 août 2011 soient adoptés en leur forme et teneur.

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2011-09-234.4.1 Ratification des déboursés d'août 2011 et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la liste #3 des transferts de crédits soient approuvés tels que présentés.

**Que** les comptes pour la période du 1er au 31 août 2011 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 75 847.16 \$ à même le fonds général et 556 716.28\$ pour le règlement d'emprunt no 34-10.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

**2011-09-235.4.2 Comptes passés dus**

**Attendu qu'**une résolution a été adoptée le mois dernier indiquant les comptes passés dus pour les matricules suivants :

7904 55 2520	8105 15 9752
8308 00 4582	8516 05 7580
7904 93 6911	8006 35 9799

**Attendu qu'**une lettre recommandée a été expédiée à chacun des propriétaires concernés en date du 12 août dernier;

**Attendu qu'**aucun contribuable ont acquitté ses comptes;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à Me Clément Massé de Cain, Lamarre, Casgrain, Wells de prendre les procédures nécessaires pour la vente pour taxes des matricules ci-haut mentionnés.

**4.3 Amendes MRC de Rivière-du-Loup**

La MRC de Rivière-du-Loup nous a transmis le retour des montants reçus lors de la perception des constats d'infraction pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011.

Pour notre municipalité la somme reçue est de 4273.37\$ sur un total perçu par la MRC de 27 846.14\$.

#### **2011-09-236.4.4 Semaine de la justice réparatrice 2011**

**Attendu que**, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

**Attendu que**, les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

**Attendu que**, le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « *Nouveau regard sur la justice* », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

**Par conséquent**, je, Rémi Beaulieu conseiller, proclame par la présente, la semaine du *13 au 20 novembre 2011, Semaine de la justice réparatrice* à la Municipalité de Cacouna.

#### **2011-09-237.4.5 Attribution du droit de propriété acquis par prescription décennale**

Madame Catherine Tremblay pour Me Pierrette Couillard, notaire demande d'attribuer par un droit de propriété acquis par prescription décennale sur les parties de lot 82, 83, 91 et 92 du cadastre officiel du Village de Cacouna. Elle demande d'attester que les taxes foncières ont bien été payées par l'ancien propriétaire.

**Considérant que** le conseil a pris connaissance de la requête en attribution du droit de propriété acquis par prescription décennale devant être présentée par André Thibault, résidant au 3020, rue Joseph Hardy, Saint-Hubert (Québec) J3Y 9J6;

**Considérant que** nous avons pris connaissance de l'objet de la requête et particulièrement de l'ajout aux titres d'une partie des lots 82, 83, 91 et 92;

**Considérant que** nous sommes propriétaires du chemin public adjacent à la propriété concernée;

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna en sa qualité de propriétaire du chemin public n'ait aucune objection à ce qu'André Thibault se fasse déclarer propriétaire par prescription décennale de l'immeuble décrit dans la conclusion de la requête.

#### **4.6 Remerciement-Rassemblement de la route des sauvages**

Une pensée pleine de reconnaissance inspirée par la générosité et la gentillesse que nous avons manifestées à leur endroit lors de la tenue du troisième « Rassemblement de la route des Sauvages ».

#### **2011-09-238.4.7 Abonnement à Québec municipal**

**Attendu que** plusieurs informations juridiques se retrouvent sur le site de Québec municipal;

**Attendu que** ce site internet rassemble plusieurs dossiers du jour et les nouveautés de la réglementation;

**Attendu que** pour accéder aux informations, il faut être abonné;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de s'inscrire à Québec municipal et de payer les frais annuels de 275\$ plus taxes soit la somme de 313.29\$.

#### **2011-09-239.4.8 Refinancement règlement emprunt no 193 (égout paroisse)**

Le service du financement municipal nous informe que l'échéancier de l'emprunt du règlement no 193 (égout paroisse) arrive à échéance. Si le refinancement est inférieur à 100 000\$, la municipalité doit transiger directement avec notre institution financière.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate madame Madeleine Lévesque directrice générale à prendre les procédures pour renégocier le prêt avec la Caisse Populaire du Parc et Villeray au montant de 52 900\$ pour le 13 novembre 2011 afin de compléter le refinancement dans les délais prévus.

#### **4.9 Entente de tarification-Caisse Populaire Desjardins du Parc et Villeray**

Monsieur Gaston Rivard, directeur de comptes, de la Caisse Populaire du Parc et Villeray nous avise qu'il a procédé à la révision de notre entente de tarification. Suite à l'analyse des données obtenues avec le coût réel des opérations, il renouvelle notre entente de tarification aux mêmes conditions et modalités jusqu'au 30 juin 2012, date à laquelle elle deviendra échue.

#### **4.10 CSSS de Rivière-du-Loup- mise en alerte en cas de sinistre**

M. Doris Vachon du Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup nous informe que, conformément aux directives régionales, nous devons aviser l'Organisation régionale de sécurité civile et le Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup lors de sinistre ou d'exercice.

#### **4.11 MAMROT-Règlement no 40-11**

M. Jean-Pierre Desbiens, directeur par intérim du Service du financement municipal, a approuvé le 1<sup>er</sup> septembre 2011, le règlement no 40-11 de la Municipalité de Cacouna modifiant le règlement no 27-09.

#### **2011-09-240.4.12 Conseil 12275 des Quatre Clochers**

M. Gaston Desbiens, Grand Chevalier pour le conseil 12275 des Quatre Clochers organise un dîner à la salle paroissiale de Cacouna, dimanche le 18

septembre prochain. Il demande dans la mesure du possible une commandite pour le vin d'honneur. Ils attendent pour cet événement la participation d'environ 150 personnes.

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a budgété une somme d'argent pour les commandites au début de 2011;

**Attendu que** les sommes budgétés sont épuisées;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accorde la somme de cent (100\$) dollars comme commandite pour l'organisation du dîner du 18 septembre prochain.

#### **2011-09-241.4.13 Fabrique de Cacouna**

Mme Claudette Larochelle présidente de la Fabrique de Cacouna nous sollicite pour une commandite dans le cadre de l'encan annuel qui se déroulera le 2 octobre 2011.

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a budgété une somme d'argent pour les commandites au début de 2011;

**Attendu que** les sommes budgétés sont épuisées;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accorde la somme de cent (100\$) dollars comme commandite pour l'encan annuel de la Fabrique de Cacouna.

#### **2011-09-242.4.14 Transfert Épargne à terme**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna possède dans son compte d'opérations des sommes d'argent importantes;

**Attendu qu'il y a lieu** de placer cet argent pour un terme afin de rentabiliser le compte;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Madeleine Lévesque directrice générale à placer une somme de 600 000\$ pour 1 mois à la Caisse Populaire Desjardins du Parc et Villeray au taux de .91% pour 1 mois.

#### **2011-09-243.4.15 Nomination d'un ministre responsable du Bas St-Laurent**

**Attendu que** le premier ministre M. Jean Charest a annoncé la semaine dernière la nomination du ministre Yves Bolduc en tant que ministre responsable du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Iles de la Madeleine;

**Attendu que** le ministre Yves Bolduc occupe actuellement le poste le plus exigeant de ministre au Québec, le ministère de la santé et des services sociaux et qu'il occupe un poste de député dans la région de Québec;

**Attendu que** la région du Bas-St-Laurent risque de perdre deux comtés (Matapédia et Kamouraska-Témiscouata) lors de la prochaine refonte de la carte électorale;

**Attendu que** la région du Bas-St-Laurent est aussi menacée de perdre les crédits d'impôt région ressource absolument nécessaires au maintien des emplois actuels dans les entreprises manufacturières;

**Attendu que** la superficie des régions du Bas-St-Laurent- Gaspésie-Iles de la Madeleine est très grande et humainement impossible à desservir seul;

**Considérant ces faits,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande au premier ministre Jean Charest la nomination, sans délai, d'un nouveau ministre responsable des régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Iles de la Madeleine et que ce conseil ne met aucunement en cause la compétence du ministre Yves Bolduc. (c.c. MRC de Rivière-du-Loup, M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup)

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **5.1 Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

### **2011-09-244.5.2 Lettrage camion 116**

**Attendu que** la brigade incendie a acquis un camion de service (116);

**Attendu que** le dit camion n'est pas identifié à notre municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise Lettrage Michel Labonté à identifier le camion Suburban Blanc selon la proposition soumissionnée soit les deux côtés, l'avant et l'arrière du camion en vinyle rouge réfléchive incluant l'installation et la garantie d'un an au coût de 592.35\$ plus taxes soit la somme de 674.83\$. Le tout à même le budget du service incendie.

### **5.3 Municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène**

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène invite le conseil à déléguer un maximum de 4 personnes (maire, dg, chef pompier et un conseiller) afin de tenir une rencontre concernant le protocole d'entente en matière d'aide mutuelle

lors d'interventions en incendie et en sauvetage à être signé pour les municipalités limitrophes.

#### **2011-09-245.5.4 Modification au schéma de couverture de risques**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance du tableau 5-13 du schéma de couverture de risques indiquant l'acquisition de véhicules selon les services d'incendie sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna a étudié la possibilité d'acquérir un camion autopompe-citerne et un camion citerne;

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna désire acquérir un camion citerne;

**Attendu que** ledit conseil a procédé à un appel de soumissions pour l'achat d'un camion citerne;

**Attendu que** le schéma de couverture de risques de la MRC de Rivière-du-Loup prévoit l'acquisition d'un camion autopompe-citerne;

**Attendu que** des informations ont été prises auprès de la sécurité publique afin d'établir la procédure de changement du schéma de couverture de risques;

#### **-En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna désire acquérir un camion citerne et être conforme au schéma de couverture de risques;

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à la MRC de Rivière-du-Loup de modifier le tableau 5-13 du schéma de couverture de risques comme suit : à la ligne Cacouna l'item « Remplacement du véhicule actuel » de remplacer autopompe-citerne par citerne.  
(c.c. Sécurité publique)

#### **5.5 Statistiques annuelles –Caureq**

La Caureq nous transmet copie des statistiques annuelles pour l'année 2010.

#### **2011-09-246.5.6 Camion citerne**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a demandé des soumissions pour l'achat d'un camion citerne le 16 mai 2011;

**Attendu que** les soumissions ont été ouvertes le 16 juin 2011;

**Attendu que** deux soumissions ont été présentées suite à cet appel d'offres;

**Attendu que** le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Levasseur Inc.;



**Attendu que** la Municipalité de Cacouna a besoin d'un règlement d'emprunt pour faire l'achat dudit camion;

**Attendu que** le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Rivière-du-Loup prévoit l'acquisition d'un camion autopompe citerne;

**Attendu que** ce conseil a demandé à la MRC de Rivière-du-Loup et au ministre de la sécurité publique de changer le type de camion autorisé au schéma de couverture de risques;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Levasseur Inc. au montant de 224 187.31\$ équipements et taxes incluses pour l'achat d'un camion citerne.

**Que** cet achat est conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMROT et également à l'autorisation du changement au schéma de couvertures de risques en incendie par la MRC de Rivière-du-Loup et le ministre de la Sécurité publique.

**Que** demande soit faite à Levasseur inc. de prolonger d'un délai de soixante (60) jours pour la période de validité de la soumission.

## **6. TRANSPORT**

### **6.1 Correspondance Hugues Guérette Inc.**

Suite à la résolution de la Municipalité l'informant des restrictions, Hugues Guérette Inc. nous informe qu'elle ne cèdera pas les rues William, Marc-Antoine et Élisabeth ainsi que les rues futures de son développement tant qu'il ne sera pas assuré qu'ils conserveront leur droit de circuler à ces endroits avec des véhicules lourds.

### **2011-09-247.6.2 Brigadier scolaire.**

**Attendu que** la Municipalité est responsable des enfants qui traversent la rue du Patrimoine durant la période scolaire;

**Attendu que** la Municipalité doit embaucher une personne responsable;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna embauche monsieur Louis Lévesque comme brigadier scolaire d'août 2011 à juin 2012 pour un salaire hebdomadaire de 62.50\$.

### **6.3 Conférence régionale des élus-Transport Collectif**

Mme Karim St-Pierre, agente de concertation et de développement du dossier Transport collectif demande notre contribution à promouvoir la campagne

régionale de sensibilisation « Le transport collectif, j'en profite ! ». Elle vise à faire connaître le transport ainsi qu'à offrir des billets d'essai gratuits à ceux et celles qui souhaitent expérimenter les services de transport collectif dans leur milieu.

#### **6.4 MDDEP- travaux de protection à la suite des grandes marées du 6 décembre 2010**

M. Jean-Marie Dionne, directeur régional du Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous demande de transmettre des renseignements concernant les ouvrages autorisés temporairement dû aux grandes marées du 6 décembre 2010.

#### **6.5 Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent –La Berce du Caucase**

L'agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent nous transmet l'information concernant la Berce du Caucase.

#### **6.6 Panneaux de bienvenue**

Mme Ghislaine Daris est à négocier avec certains propriétaires pour l'installation de nos panneaux de bienvenue aux entrées de notre municipalité sur la route 291 et sur la rue du Patrimoine, ils seront installés après les travaux d'aqueduc et d'égouts.

#### **2011-09-248.6.7 Contrat lot 103-P**

Après avoir pris connaissance du contrat d'achat d'une partie du lot 103 ainsi que la cession gratuite de d'autres parties du lot 103, et que le montant autorisé pour l'achat devait être plus les taxes applicables,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le contrat préparé par Côté, Ouellet, & Thivierge, notaires tel que lu concernant les parties du lot 103 qui sont remises à la municipalité.

**Que** la résolution no 2011-06-179.9 soit changée comme suit : au coût de 30 000\$ soit changé pour 30 000\$ plus taxes soit la somme de 34 177.50\$

#### **2011-09-249.6.8 Contrat développement Guérette**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le contrat préparé par Côté, Ouellet, & Thivierge, notaires tel que lu concernant les rues William, Éliisa et Marc-Antoine qui sont remises à la municipalité.

#### **6.9 Subvention amélioration réseau routier municipal**

Monsieur Norman MacMillan ministre délégué aux Transports nous informe que suite à la recommandation de notre député, il a le plaisir de nous informer qu'il accorde à notre municipalité une subvention maximale de 10 000\$ pour les travaux d'amélioration des rues Éliisa, Marc-Antoine et William.

### **2011-09-250.6.10 Travaux de rénovation cadastrale de notre municipalité**

M. Julien Arseneault, directeur général de l'arpentage et du cadastre nous informe que dans le cadre de réforme du cadastre québécois, il a le plaisir de nous informer de l'attribution d'un contrat pour la réalisation de travaux de rénovation cadastrale sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate madame Madeleine Lévesque directrice générale comme répondante pour la Municipalité de Cacouna auprès la direction de la rénovation cadastrale pour effectuer les communications opérationnelles de notre municipalité.

### **2011-09-251.6.11 Travaux aqueduc et égouts- directeur des travaux publics**

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna effectue des travaux majeurs d'aqueduc et d'égouts sanitaires;

**Attendu que** le directeur des travaux publics doit être présent sur les travaux pour régulariser certaines demandes du contracteur et du surveillant de chantier;

**Attendu que** le directeur des travaux publics a plus de responsabilités durant ces travaux;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise un bonus de performance de 150\$ par semaine d'ici la fin de décembre 2011.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 MMO- dossiers de réclamation**

Dans le dossier de la réclamation de Transports Canada et du 275, rue Michaud, la Mutuelle des Municipalités du Québec nous informe qu'après étude des dossiers, qu'elle n'engage pas la responsabilité de la municipalité et par conséquent, ils ne peuvent donner suite à leurs demandes.

Dépôt également de deux mises en demeure par la propriétaire du 623, rue du Patrimoine pour des dommages causés par l'eau à sa résidence. Copie a été transmise à nos assureurs.

### **2011-09-252.7.2 Facture Roche-Gérance des travaux**

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna avait reçu une facture de Roche Ltée. pour la gérance des travaux d'aqueduc et d'égouts;

**Attendu que** la Municipalité a reçu le descriptif de ladite facture;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer Roche Ltée. au montant de 32 711.29\$ pour la gérance des travaux d'aqueduc et d'égouts pour la période se terminant le 1 avril 2011.

### **7.3 Rapport d'intervention-CSST**

M. Jean-Marc Bossé, ingénieur pour la direction régionale Bas-Saint-Laurent de la CSST nous transmet copie du rapport d'intervention daté du 28 juillet 2011 qui fait suite à la visite effectuée le 27 juillet 2011 à la Municipalité de Cacouna ainsi que le rapport de visite du chantier effectué le 28 juillet 2011.

### **7.4 Correspondance Cain, Lamarre, Casgrain, Wells**

Me Clément Massé de Cain, Lamarre, Casgrain, Wells nous transmet copie d'une mise en demeure adressée à l'entrepreneur général par la propriétaire du 500, rue du Patrimoine.

### **2011-09-253.7.5 Financement par obligation-travaux d'aqueduc et d'égouts**

Une demande a été adressée au MAMROT pour financer un montant de 5 000 000\$ dans le cadre du règlement d'emprunt no 34-10 (travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue du Patrimoine).

**Considérant** que la Municipalité de Cacouna désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du code municipal;

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

### **7.6 Correspondance Michel Pelletier**

M. Michel Pelletier propriétaire sur la rue du Patrimoine nous transmet une correspondance concernant le dynamitage. Il nous informe que la falaise située sur sa propriété est instable, étant constituée de schiste friable. Les dynamitages lui font craindre de provoquer à nouveau un glissement de terrain et donc des dommages importants à sa propriété.

Cette information a été transmise immédiatement au surveillant du chantier afin de prendre les mesures nécessaires pour éviter tous dommages.

### **2011-09-254.7.7 Factures travaux aqueduc et égout**

Dépôt des factures suivantes pour les travaux d'aqueduc et d'égouts :

-Consortium Cima+/Roche surveillance de chantier - lot 2	105 239.37\$
-Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. -lot 3	9 701.01\$
-Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. -lot 2	12 935.62\$
-Parent & Ouellet, arpenteurs géomètres	
piquetage emprise route du port	569.63\$
-Hugues Guérette Inc. demande de paiement no 5 -lot 1	47 716.02\$
-Wilfrid Allen Ltée demande de paiement no 2 -lot 2	1 087 476.25\$
-Lafontaine Leclerc Inc.demande de paiement no 3 -lot 3	100 095 .43\$

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** les comptes pour la période du 1er au 31 août 2011 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 1 363 733.33 \$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna.

### **2011-09-255.7.8 Proposition bris aqueduc- Route du Port**

M. Pierre L'Heureux ingénieur de la firme Roche Ltée nous transmet copie d'un estimé pour les travaux supplémentaires relativement au parachèvement du forage sous l'avenue du Port et déviation de l'aqueduc existant. Le montant supplémentaire s'élève à 144 672\$

Copie de l'estimé a été transmise à madame Annick Tremblay du MAMROT pour autorisation.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'estimé de Lafontaine, Leclerc inc. pour la déviation de l'aqueduc existant et le parachèvement du forage sous la route du port au coût supplémentaire de 144 672\$ conditionnellement à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et des Régions.

**Que** le conseil demande d'installer la conduite d'aqueduc en PVC et d'accorder le crédit de 4 397.91\$.

## **8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation**

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

### **8.2 Règlement de contrôle intérimaire numéro 179-11 –MRC de Rivière-du-Loup**

Le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté le 18 août 2011, le règlement no 179-11 modifiant le règlement no 147-06 relatif à la construction d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

### **8.3 CPTAQ- dossier 367011**

Suite à la demande de révision du dossier 367011 auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec, la commission a accueilli la demande de révision et, appréciant de nouveau la demande : Maintient de la décision initiale en son entier.

### **8.4 CPTAQ- dossier 371290**

La commission a autorisé l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'installation d'une conduite d'aqueduc souterraine, l'assiette d'une servitude à être consentie sur une partie du lot 248, du cadastre de la paroisse de Cacouna, circonscription foncière de Témiscouata, en la municipalité de Cacouna, d'une superficie approximative de 646,3 mètres carrés. Cette autorisation est toutefois assujettie à la conduite suivante : l'emprise perturbée devra être remise dans le même état qu'elle était avant le début des travaux.

#### **2011-09-256.8.5 Nouveaux membres du comité d'urbanisme**

**Attendu que** l'inspecteur en bâtiments a manifesté son intention d'augmenter le nombre de membres du comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu que** le règlement de constitution du comité consultatif d'urbanisme permet la nomination de deux autres personnes supplémentaires;

**Attendu que** deux autres personnes ont accepté de s'y joindre;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna nomme messieurs Fabien Nadeau et Martin Vaillancourt membres du comité consultatif d'urbanisme.

#### **8.6 Correspondance – 4, Place Lebouthillier**

Dépôt d'une correspondance des propriétaires du 4, Place Lebouthillier désirant porter plainte contre un propriétaire pour le non-respect de la loi concernant les abris d'autos et d'une quantité nuisible de chats dans leur secteur.

Cette correspondance a été transmise à l'inspecteur en bâtiments et au directeur des travaux publics pour suivi.

#### **2011-09-257.8.7 Procès-verbal comité consultatif d'urbanisme**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 31 août 2011.

Parmi les décisions à être autorisées par le conseil,

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le procès-verbal du 31 août 2011 ainsi que les recommandations du comité consultatif d'urbanisme :

- Modification du zonage et lotissement –agrandissement de la zone 124-H
- Demande d'appui de monsieur Mathieu Bélanger à la CPTAQ
- Demande d'appui de Premier Tech et Ferme Épic à la CPTAQ
- Modification du zonage du lot 38-P pour revenir résidentiel et commercial comme autorisé par la CPTAQ dans la zone 48-A
- Intégrer aux règlements des espaces verts devant les constructions de blocs et condos.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.**

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

#### **2011-09-258.9.2 Les Habitations Kakou Inc .- subvention**

Le comité des Habitations Kakou Inc. demande de verser 10% de la subvention de la Société d'habitation du Québec selon l'entente intervenue le 2 février 2009. Pour 2011, le montant représente la somme de 1133.\$

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 1133\$ à Les Habitations Kakou Inc. représentant la subvention aux loyers selon l'entente du 2 février 2009.

#### **2011-09-259.9.3 Corporation de développement**

M. Cédric Bernard, agent de développement de la municipalité, nous informe que le comité de développement a pris en charge l'organisation de la soirée de bienvenue 2011. Cependant, l'appui financier de la municipalité leur apparaît nécessaire pour accueillir comme il se doit ces nouveaux arrivants garant du dynamisme de notre village.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de participer financièrement à l'organisation de cet accueil des nouveaux arrivants de notre municipalité.

**Que** le conseil accepte le budget préparé par monsieur Bernard et lui demande de l'ajuster en fonction du nombre de personnes qui confirmeront leur présence à cette rencontre.

#### **2011-09-260.9.4 Soumissions architecture bibliothèque**

Dépôt de deux soumissions pour l'étude préparatoire du projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

Fabien Nadeau, architecte	4750\$ plus taxes
Carl Charron, architecte	4500\$ plus taxes

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la proposition de Carl Charron architecte au montant de 4500\$ plus taxes soit la somme 5079.37\$ afin de préparer l'étude d'avant-projet de la relocalisation de la bibliothèque municipale.

### **10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

### **11. AUTRES DOSSIERS**

**12. INFORMATIONS- Prochaine réunion le 11 octobre 2011**

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2011-09-261.15 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Qu'**advenant 21h25 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit  
close.

---

Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

---

Ghislaine Daris, mairesse

\*\*\*\*\*